

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SÉANCE ORDINAIRE CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI AU 1100, BOUL. WALLBERG, MERCREDI LE 10 JUIN 2026 À 19 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN MORENCY, PRÉFET.

Sont présents(es) :

M. Rémi Rousseau, Maire de Dolbeau-Mistassini
M. Gilles Dufour, Maire de St-Eugène-d'Argentenay
M. Martial Gauthier, Maire de St-Edmond-les-Plaines
M. René St-Pierre, Maire de St-Augustin
M. Stéphane Houde, Représentant de Dolbeau-Mistassini
Mme Sylvie Coulombe, Mairesse de St-Thomas-Didyme
Mme France Simard, Mairesse de Saint-Stanislas
M. Michel Chiasson, Maire de Sainte-Jeanne d'Arc
Mme Jacynthe Doucet, Mairesse de Normandin
M. Jean Morency, Préfet
M. Daniel Tremblay, Maire de Notre-Dame-de-Lorette

Sont absents(es) :

M. Dave Plourde, Maire d'Albanel
M. Vincent Beckert, Maire de Girardville
Mme Carole Tremblay, Mairesse de Péribonka

Invités(es) :

Mme Isabelle Simard, Directrice générale et greffière-trésorière
M. Tim St-Pierre, Directeur de l'administration
Mme Valérie Laberge, Directrice à l'aménagement du territoire
M. Christian Bouchard, Greffier-trésorier adjoint

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion par M. Jean Morency

Après constatation du quorum, monsieur le préfet Jean Morency souhaite la bienvenue à toutes et à tous et procède à l'ouverture de la réunion.

152-06-26

2. Adoption de l'ordre du jour

Il EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Rousseau,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté comme rédigé et transmis avec l'avis de convocation.

3. Procès-verbaux et compte-rendu des dernières réunions

153-06-26

3.1. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance du 13 mai 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 mai dernier a été transmis depuis quelques jours aux membres du conseil et que tous en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Coulombe,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les conseillers de comté de la MRC de Maria-Chapdelaine renoncent à la lecture du procès-verbal de la dernière séance ordinaire tenue le 13 mai 2026.

154-06-26

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR Mme France Simard,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 mai dernier soit adopté et approuvé tel que rédigé.

3.3. Suivi des décisions de la séance du 13 mai 2026

La directrice générale et greffière-trésorière donne un suivi des quelques dossiers en cours et/ou réglés pour lesquels une décision a été prise par les élus à la séance ordinaire du 13 mai dernier.

4. Législation et administration

155-06-26

4.1. Ratification des comptes

CONSIDÉRANT QUE le comité de finance s'est réuni le 9 juin 2026 par Teams et qu'il a examiné les listes de comptes;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu avec leur avis de convocation la liste des paiements suggérés totalisant la somme de 251 418 \$, incluant des dons et commandites pour la somme de 1 550 \$;

CONSIDÉRANT le rapport produit par le comité de vérification à la présente séance;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits no 2026-06;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stéphane Houde,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les listes soient et sont approuvées telles que transmises avec l'avis de convocation et recommandées par le comité de finances.

156-06-26

4.2. Autorisation à aller en appel de candidatures pour le poste de conseiller.ère en ressources humaines

CONSIDÉRANT l'ampleur de la structure organisationnelle et des besoins croissants en matière de ressources humaines pour la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la rareté de main-d'œuvre oblige les organisations à être plus stratégiques dans leurs pratiques RH;

CONSIDÉRANT QUE le coût du roulement de personnel est souvent plus élevé que l'investissement dans une ressource RH;

CONSIDÉRANT QUE les obligations liées aux normes du travail, à la santé et sécurité, à l'équité, à la confidentialité et aux relations de travail sont de plus en plus complexes;

CONSIDÉRANT QUE les conventions collectives et les relations de travail demandent une expertise pointue;

CONSIDÉRANT QUE les ressources humaines sont un levier stratégique;

II EST PROPOSÉ PAR Mme Jacynthe Doucet,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine autorise la directrice générale à aller en appel de candidatures afin de doter le poste de conseiller.ère en ressources humaines.

157-06-26

4.3. Nomination d'un second représentant à la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine

CONSIDÉRANT QUE deux représentants de la MRC de Maria-Chapdelaine sont requis pour siéger au conseil d'administration de la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QU'un premier représentant a été nommé en novembre dernier en la personne de M. Gilles Dufour, maire de la municipalité de St-Eugène d'Argentenay;

CONSIDÉRANT QU'un second représentant est requis pour siéger au conseil d'administration de la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine;

II EST PROPOSÉ PAR M. Daniel Tremblay,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil nomme M. Marc Claveau, conseiller à la Ville de Dolbeau-Mistassini, comme représentant de la MRC de Maria-Chapdelaine, pour siéger au conseil d'administration de la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine.

158-06-26

4.4. Reconnaissance de l'organisme Un lac pour tous comme comité consultatif dans le cadre du renouvellement du décret du Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean (2028-2037)

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du décret no 6-2078 par le gouvernement du Québec (17 janvier 2018), l'organisme *Un lac pour tous* a été constitué afin que les parties prenantes de cette ressource collective qu'est le lac Saint-Jean soient associées à une nouvelle gestion de l'ensemble du bassin de cet immense plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le décret arrive à échéance et que Rio Tinto a déposé son étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) le 13 janvier 2026, laquelle fait l'objet d'une analyse gouvernementale prévue au processus d'évaluation environnementale;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer, dans le cadre du renouvellement du décret, une concertation structurée entre les trois MRC du Lac-Saint-Jean, la

Première Nation des Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et les autres parties prenantes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Un lac pour tous*, constitué à la suite de l'adoption du décret no 6-2018, agit comme lieu de concertation et de formulation de recommandations en lien avec les enjeux couverts par le décret;

CONSIDÉRANT QUE les trois MRC du Lac-Saint-Jean et la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh Takuhikan soutiennent depuis 2018 la mission et les activités de l'organisme *Un lac pour tous*;

II EST PROPOSÉ PAR M. Martial Gauthier,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine

- Reconnaît l'organisme *Un lac pour tous* à titre de comité consultatif auprès des MRC du Lac-Saint-Jean et de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh dans le cadre du processus de renouvellement du décret pour le *Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean*;
- Précise que le rôle d'*Un lac pour tous* est strictement consultatif et consiste à formuler des avis et des recommandations à l'intention des MRC et de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh relativement aux enjeux couverts par le décret;
- Ne délègue pas ses responsabilités à l'organisme *Un lac pour tous*;
- Demande que les recommandations formulées par *Un lac pour tous* puissent être considérées dans les réflexions régionales liées au renouvellement du décret; et,
- Transmet copie de la présente résolution à l'organisme *Un lac pour tous*.

159-06-26

4.5. Embauche au poste de Coordinatrice du Chantier régional sur la main-d'oeuvre municipale

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2023, dans le but de documenter les problématiques et enjeux de la main-d'oeuvre en milieu municipal, un Chantier régional sur la main-d'oeuvre municipale au Saguenay-Lac-Saint-Jean (CRMO) a été mis en place;

CONSIDÉRANT QUE les travaux qui se sont déroulés sur 14 mois ont permis, sur la base d'un portrait régional de la main-d'oeuvre en milieu municipal, de bâtir un plan d'action régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour mener à bien les travaux, un poste de coordination régionale a été ouvert en avril dernier et qu'une ressource a été sélectionnée à la suite d'un processus de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine est le mandataire du projet pour le compte des autres MRC de la région et qu'en l'occurrence elle figure à titre d'employeur officiel de la ressource dédiée au projet;

CONSIDÉRANT QU'au terme du processus, le choix du comité de sélection s'est porté sur la candidature de Mme Mélissa Hébert-Gagnon;

II EST PROPOSÉ PAR M. René St-Pierre,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC embauche Mme Mélissa Hébert-Gagnon comme Coordonnatrice du Chantier régional sur la main-d'oeuvre municipale aux conditions suivantes telles que décrites à la politique du personnel-cadre de la MRC :

- Salaire correspondant à l'échelon 4 de la classe 8 de la politique du personnel-cadre (53,66 \$ de l'heure en 2026);
- 3 semaines de vacances en 2026;
- Congés pour affaires personnelles et obligations familiales au prorata du temps travaillé en 2026;
- Période de probation de 6 mois;
- Autres conditions de travail du personnel-cadre; et,
- Entrée en poste le 8 juin 2026 et le port d'attache de l'employée est à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

160-06-26

4.6. Autorisation à signer une entente de collaboration

CONSIDÉRANT les discussions qui ont cours depuis quelques mois entre la MRC de Maria-Chapdelaine et le signataire de l'entente afin de travailler en partenariat un projet de développement;

CONSIDÉRANT que les discussions ont permis d'identifier des projets porteurs qui méritent d'être approfondis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu à ce moment-ci de sceller les intentions des parties dans le cadre d'une entente ayant pour objet d'établir un cadre simple et flexible de collaboration entre les Parties;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de travailler en concertation afin d'évaluer, de planifier, de soutenir et, le cas échéant, de mettre en oeuvre les projets, selon les besoins, les occasions de financement, les autorisations requises et les décisions de leurs instances respectives;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'entente de collaboration dans le cadre du plénier du 26 mai et en recommande l'acceptation;

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente déposé à la présente réunion;

II EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Dufour,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC autorise M. Jean Morency, préfet, à signer au nom de la MRC de Maria-Chapdelaine l'entente de collaboration.

161-06-26

4.7. Dénonciation de la réduction du budget destiné à l'école Notre-Dame-Des-Anges en raison des changements apportés à l'indice de milieu socio-économique (IMSE)

CONSIDÉRANT QUE l'école Notre-Dame-Des-Anges, située sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, plus précisément dans la Ville de Dolbeau-

Mistassini, accueille une population scolaire présentant des besoins importants sur les plans socio-économique, clinique et alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE la révision de l'indice de milieu socio-économique (IMSE) effectuée en décembre 2025 visant à déterminer l'allocation des ressources pour les années scolaires 2027 à 2029 repose sur les données du recensement de 2021 et les revenus familiaux déclarés pour cette même année, période exceptionnelle marquée par le versement massif de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et d'autres mesures de soutien temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la prémisse de révision retenue crée une illusion de richesse qui ne reflète pas la réalité actuelle de familles touchées par l'inflation et l'explosion du coût de la vie;

CONSIDÉRANT le caractère permanent et récurrent des besoins cliniques;

CONSIDÉRANT QUE cette révision entraîne un abaissement du rang 9 au rang 6 de l'IMSE de l'école Notre-Dame-Des-Anges et la perte de mesures liées à la grande défavorisation pour la période 2027-2029;

CONSIDÉRANT QUE l'insécurité alimentaire, la vulnérabilité matérielle et la hausse significative des demandes d'aide alimentaire sont observées quotidiennement auprès des élèves;

CONSIDÉRANT les mesures de soutien mises en place par l'école Notre-Dame-Des-Anges pour répondre aux besoins criants d'insécurité alimentaire, dont le programme des Petits déjeuners;

CONSIDÉRANT QUE la baisse de l'IMSE entraînera le retrait de budgets essentiels et une fragilisation accrue de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution des ressources dédiées au milieu scolaire compromet la viabilité du plan éducatif, social, scolaire et éthique mis en place par l'établissement, en plus d'accentuer les inégalités et de compromettre la réussite scolaire des élèves;

CONSIDÉRANT l'urgence et la nécessité d'investir en l'avenir afin de soutenir la réussite éducative et la diplomation;

II EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Rousseau,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine exprime officiellement sa vive préoccupation face à l'abaissement de l'IMSE de l'école Notre-Dame-Des-Anges, lequel ne reflète pas la réalité humaine vécue par les élèves;

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine confirme son appui et son soutien aux initiatives entreprises par l'école Notre-Dame-Des-Anges, démarches visant à requérir :

- La protection des ressources associées à la grande défavorisation pour l'année scolaire 2026-2027, malgré la révision de l'IMSE, afin d'éviter toute rupture de service;
- Le maintien des ressources relatives au soutien alimentaire, à l'aide directe aux élèves et autres services jugés essentiels;
- La détermination d'allocation budgétaire basée sur les besoins réels (plans d'intervention actifs) et les besoins cliniques observés soient sur

des données factuelles, notamment l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité des élèves;

- Le déploiement d'une prompt intervention afin de corriger cette déplorable situation et garantir l'équité et la réussite des élèves de notre communauté.

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine recommande que les budgets soient établis en fonction du nombre réel de plans d'intervention actifs, de la proportion d'élèves HDAA et des besoins cliniques constatés dans l'établissement; et,

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux autorités scolaires, politiques et gouvernementales concernées, dont :

- M. Joël Tremblay, directeur école Notre-Dame-Des-Anges
- Mme Annie Tremblay, directrice générale par intérim du Centre de service scolaire du Pays-des-Bleuets
- Mme Nancy Guillemette, députée de Roberval
- Mme Sonia Lebel, ministre de l'Éducation

162-06-26

4.8. Appui au projet de programme de médecine de famille de l'Université du Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine souhaite un environnement sain et favorable à la santé durable des citoyennes et des citoyens, notamment par l'aménagement d'un milieu de vie propice au bien-être, à l'attractivité du territoire et à l'accès à des services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs retraites et départs de médecin ont eu lieu sur notre territoire au cours des dernières années, faisant en sorte que l'accès à un médecin de famille et à des soins de proximité demeure un enjeu majeur pour le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle orpheline sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, avec près de 40% de la population, ce qui en fait l'un des territoires les plus touchés au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs plus éloignés ont plus de difficulté à tirer leur épingle du jeu en matière d'attractivité des médecins de famille que dans les grands centres;

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec (UQ) et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) portent un projet de programme de médecine dédié à la médecine familiale, la première ligne et la rétention dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise explicitement à réduire la pénurie de médecins de famille et à assurer une plus grande rétention dans les régions;

CONSIDÉRANT QU'un tel projet représente une occasion de renforcer l'attractivité de la MRC de Maria-Chapdelaine et d'améliorer l'accès aux soins de première ligne;

II EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Rousseau,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine appuie le projet de programme de médecine porté par l'Université du Québec et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC);

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine demande au gouvernement du Québec de soutenir activement la mise en œuvre de ce projet; et,

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de l'Enseignement supérieur, à la ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à l'Université du Québec et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

163-06-26

4.9. Appui à l'implantation d'une unité de réservistes des Forces armées canadiennes à Saint-Félicien

CONSIDÉRANT QUE les Forces armées canadiennes jouent un rôle essentiel dans la sécurité, la protection civile et le développement du leadership au sein des communautés canadiennes;

CONSIDÉRANT QU'une unité de réservistes permettrait d'offrir aux citoyens, particulièrement aux jeunes, des occasions de formation, d'emploi et d'engagement au service de leur collectivité et de leur pays;

CONSIDÉRANT QUE le Lac-Saint-Jean constitue actuellement un territoire peu desservi en matière de recrutement et de présence des Forces armées canadiennes;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Félicien bénéficie d'une position géographique stratégique, de la présence du Cégep de Saint-Félicien et de sa proximité avec la communauté de Mashteuiatsh, constituant ainsi un environnement favorable à l'implantation d'une unité de réservistes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuerait à renforcer la présence fédérale dans la région du Lac-Saint-Jean, tout en générant des retombées économiques et sociales positives;

CONSIDÉRANT QUE ce projet favoriserait le développement du leadership, du sens du devoir et de compétences transférables chez les jeunes de la région;

II EST PROPOSÉ PAR M. Stéphane Houde,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la MRC de Maria-Chapdelaine appuie officiellement la démarche visant l'implantation d'une unité de réservistes des Forces armées canadiennes à Saint-Félicien;

QUE la MRC de Maria-Chapdelaine reconnaît l'importance stratégique de ce projet pour le développement socioéconomique du Lac-Saint-Jean et pour le recrutement dans les Forces armées canadiennes; et,

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Alexis Brunelle-Duceppe, député de Lac-Saint-Jean, à Monsieur Jean-Philippe Boutin, maire de la Ville de Saint-Félicien, ainsi qu'aux autorités fédérales concernées afin de témoigner de l'appui de la MRC de Maria-Chapdelaine à cette initiative.

164-06-26

4.10. Renouvellement de la licence Edilexpert

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la MRC utilise le logiciel Edilexpert depuis 3 ans déjà pour produire une grande variété de contrats;

CONSIDÉRANT QUE le personnel est très satisfaits du service reçu de ce logiciel;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de 3 ans est venu à échéance et qu'il doit être renouvelé;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Coulombe,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine accepte l'offre de service de 3 ans pour le logiciel Edilexpert, et ce pour un cout de 6 155,74\$ pour 2026-2027, 6 340,42\$ pour 2027-2028 et 6 530,63\$ pour 2028-2029, plus les taxes applicables; et,

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine autorise Mme Isabelle Simard, directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC les documents afférents à l'offre de service de 3 ans.

5. Sécurité publique : aucun sujet

6. Aménagement et urbanisme

6.1. Délégation de la gestion des Terres publiques intramunicipales (TPI)

:

165-06-26

6.1.1. Attribution de contrats pour des travaux d'aménagement forestier en TPI

ATTENDU la Convention de gestion territoriale (CGT), convenue entre le gouvernement du Québec et la MRC, le 1 avril 1997, et depuis renouvelée, pour le territoire public intramunicipal (TPI);

ATTENDUE QUE, de par la CGT, la MRC est délégataire de la gestion foncière et forestière des TPI;

ATTENDU QUE le rapport du calcul de la possibilité forestière en vigueur, préparé par le Forestier en chef, qui inclut des travaux d'aménagement forestier qui se doivent d'être effectués;

ATTENDU les travaux d'aménagement forestier planifiés pour l'exercice 2026-2027;

ATTENDU le budget des TPI adopté pour l'exercice 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme France Simard,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC retienne les services des entreprises suivantes : Marco Bouchard pour des activités ponctuelles de reboisement pour un montant de 14 479\$, plus les taxes applicables, et la Société sylvicole de Mistassini pour de la préparation de terrain par monticule pour un montant de 41 675\$, plus les taxes applicables.

6.1.2. Recommandations du comité multiressources des TPI - réunion du 29 avril 2026

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine est délégataire de la gestion des *Terres Publiques Intramunicipales* (TPI), suite à la signature d'une *Convention de gestion territoriale* (CGT) avec le *ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles* (MERN), le 1er avril 1997 et depuis reconduite;

ATTENDU QUE, conformément à la *Convention de gestion territoriale*, la MRC a constitué un comité multiressources;

ATTENDU QUE la MRC doit maintenir, pour la durée de la *Convention de gestion territoriale*, ce comité consultatif et que sa composition est représentative;

ATTENDU QUE ce comité joue un rôle-conseil auprès de la MRC pour laquelle il formule des recommandations et que c'est la MRC qui, ultimement, prend les décisions;

ATTENDU QUE ledit comité s'est réuni le 29 avril 2026, dans le cadre d'une rencontre régulière, afin d'analyser et traiter de l'ordre du jour dont font partie différentes requêtes et planifications;

ATTENDU le compte-rendu des délibérations du comité multiressources déposé à la présente réunion;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Jacynthe Doucet,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine accuse réception du compte-rendu de la réunion du comité multiressources du 29 avril 2026 et fait sienne de ses recommandations.

6.2. Certificat de conformité au SADR -Règlement 1993-26 modifiant le règlement sur les permis et certificats de la Ville de Dolbeau-Mistassini

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) de la MRC de Maria-Chapdelaine est en vigueur depuis le 27 juin 2007;

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini transmettait par courriel en date du 9 avril 2026 le règlement numéro 1993-26 intitulé *Règlement 1993-26 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1936-24, concernant les modifications de diverses dispositions*, ainsi que la résolution par laquelle ledit règlement a été adopté par le conseil municipal;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine doit, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement, évaluer sa conformité aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) ainsi qu'aux Dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a pris connaissance de l'analyse de conformité déposée par son service d'aménagement;

ATTENDU QUE le règlement 1993-26 de la Ville de Dolbeau-Mistassini ne contrevient ni aux objectifs du SADR ni aux dispositions du Document complémentaire de la MRC;

II EST PROPOSÉ PAR M. Daniel Tremblay,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine approuve le règlement numéro 1993-26 de la Ville de Dolbeau-Mistassini intitulé *Règlement 1993-26 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1936-24, concernant les modifications de diverses dispositions*; et,

QUE le conseil de la MRC autorise le greffier-trésorier adjoint à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro 1993-26 à la Ville de Dolbeau-Mistassini.

168-06-26

6.3. Certificat de conformité au SADR - Règlement 299-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Maria-Chapdelaine est en vigueur depuis le 27 juin 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines transmettait par courriel le 12 mai 2026 le règlement 299-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien de bâtiments ainsi que la résolution par laquelle ledit règlement a été adopté par le conseil municipal;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine doit, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement, approuver sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, le conseil de la MRC a pris connaissance de l'analyse de conformité réalisée par son service d'aménagement;

ATTENDU QUE ledit règlement 299-2026 de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines ne contrevient ni aux objectifs du SADR ni aux dispositions du Document complémentaire de la MRC;

II EST PROPOSÉ PAR M. Martial Gauthier,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine approuve le règlement numéro 299-2026 de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines intitulé *Règlement 299-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments*; et,

QUE le conseil de la MRC autorise le greffier-trésorier adjoint à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro 299-2026 à la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines.

169-06-26

6.4. Certificat de conformité au SADR - Règlement 631 - 2026 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Normandin

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) de la MRC de Maria-Chapdelaine est en vigueur depuis le 27 juin 2007;

ATTENDU QUE la ville de Normandin transmettait par courriel en date du 12 mai 2026 le règlement 631-2026 intitulé *Règlement d'amendement 631-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011 et ses amendements afin de créer deux nouvelles zones résidentielles*, ainsi que la résolution par laquelle ledit règlement a été adopté par le conseil municipal;

ATTENDU QUE conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine doit, dans les 120 jours suivants, la transmission du règlement, évaluer sa conformité aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) ainsi qu'aux Dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a pris connaissance de l'analyse de conformité déposée par son service d'aménagement;

ATTENDU QUE le règlement 631-2026 de la Ville de Normandin ne contrevient ni aux objectifs du SADR ni aux dispositions du Document complémentaire de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR M. René St-Pierre,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine approuve le règlement numéro 631-2026 de la ville de Normandin intitulé *Règlement d'amendement 631-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011 et ses amendements afin de créer deux nouvelles zones résidentielles*; et,

QUE le conseil de la MRC autorise le greffier-trésorier adjoint à délivrer le certificat de conformité pour le règlement 631-2026 à la ville de Normandin.

7. Développement

7.1. Économique

170-06-26

7.1.1. Octroi d'un mandat au Groupe Conseil Nutshimit-Nippour visant à caractériser le lieu d'implantation d'un site de la RIPI dans le secteur Mistassini

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a sollicité les services professionnels de Groupe conseil Nutshimit-Nippour concernant des travaux de recherche de sites potentiels pouvant convenir à l'aménagement d'un centre de transbordement ferroviaire dans le secteur nord-est de la ville de Dolbeau-Mistassini;

CONSIDÉRANT QUE le projet de centre de transbordement ferroviaire s'inscrit dans la continuité des travaux d'optimisation et de développement du réseau de transport régional au Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du mandat est d'établir des zones potentielles pouvant se raccorder au réseau ferroviaire projeté disposant des caractéristiques techniques et environnementales favorables;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est un préalable à la réalisation des inventaires écologiques dans le cadre du projet de desserte ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le rapport synthèse du mandat présentera la méthodologie de recherche de sites et un tableau résumé des caractéristiques des sites potentiels;

CONSIDÉRANT QUE le rapport synthèse du mandat permettra une évaluation sommaire des impacts environnementaux des zones identifiées par la compilation des superficies de milieux humides et hydriques affectées;

II EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Dufour,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la MRC de Maria-Chapdelaine confie un mandat au Groupe Conseil Nutshimit-Nippour visant la recherche de sites d'implantation pour l'aménagement d'un centre de transbordement au montant de 9 902,40 \$ avant taxes.

7.2. Vitalité des milieux

171-06-26

7.2.1. Recommandations du comité d'analyse du premier appel à projets FRR 3 - Vitalisation, réunion du 1er juin 2026

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse FRR volet 3 - Vitalisation a procédé à l'évaluation de 17 projets soumis lors du premier appel à projets qui s'est terminé le 22 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du comité a été effectuée en fonction de l'enveloppe disponible ainsi que des balises et des critères prévus au cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les projets retenus répondent aux paramètres du FRR volet 3 - Vitalisation;

II EST PROPOSÉ PAR M. Michel Chiasson,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine entérine les recommandations du comité d'analyse vitalisation par l'acceptation de 12 projets tel que prévu dans le rapport déposé à la présente réunion.

172-06-26

7.2.2. Recommandations du comité d'analyse du premier appel à projets culturel - réunion du 2 juin 2026

CONSIDÉRANT QUE le premier appel à projets culturel de la MRC de Maria-Chapdelaine a été lancé le 6 avril 2026 et était en vigueur jusqu'au 22 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse culturel a procédé à l'évaluation de 17 projets soumis à la suite du premier appel à projet culturel lors d'une rencontre le 2 juin dernier;

CONSIDÉRANT l'enveloppe disponible;

CONSIDÉRANT que les projets retenus correspondent aux critères d'admissibilité préalablement établis;

II EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Rousseau,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine entérine les recommandations du comité d'analyse culturel en lien avec le premier appel à projet culturel territorial par l'acceptation de 7 projets tels que prévus dans le rapport déposé à la présente réunion.

173-06-26

7.2.3. Démarche MADA - Adoption, désignation d'une personne élue responsable des questions familles et aînés et formation du comité de suivi

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a présenté le 12 juin 2024 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a réalisé la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine s'engage à améliorer la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes, incluant les personnes âgées, à favoriser leur participation active dans la communauté et à adapter les politiques, services et structures municipales à leurs besoins sur l'ensemble de son territoire, incluant le TNO de Ste-Élisabeth-de-Proulx, pour lequel elle agit à titre de municipalité locale;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la MRC de Maria-Chapdelaine lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des familles et des personnes âgées;

II EST PROPOSÉ PAR M. Stéphane Houde,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte la politique ainsi que le plan d'action Municipalité amie des aînés « Vivre et s'épanouir dans la MRC de Maria-Chapdelaine » d'une durée de 5 ans couvrant la période de 2026 à 2030;

QUE le conseil de la MRC nomme Madame Erika Vincent, conseillère en vitalité des milieux à la MRC de Maria-Chapdelaine, pour coordonner et assurer le suivi et la mise en œuvre du plan de la MRC et des plans d'action municipaux en effectuant les tâches suivantes :

- Préparer et animer des rencontres, notamment avec le comité de suivi de la MRC;
- Faire circuler l'information, produire des rapports de suivi et le bilan du plan de la MRC;
- Mobiliser les acteurs-clés, accompagner les comités de suivi et favoriser la mise en œuvre des plans d'action municipaux, en collaboration avec le réseau des agents locaux; et,

- Assurer la concertation entre les acteurs du milieu.

QUE le conseil nomme Monsieur Vincent Beckert à titre d' élu responsable des questions Familles et Aînés issu du conseil de la MRC avec le mandat :

- De représenter les intérêts des familles et des personnes âgées auprès du conseil de la MRC et de la communauté;
- D'assurer le lien entre le comité de suivi et le conseil de la MRC.

Que le conseil procède à la création d'un comité de suivi sous la présidence de la personne élue responsable des questions Familles et Aînés et dont au moins deux sièges sont réservés à des personnes âgées. Il est suggéré d'avoir une représentation de la famille, de la jeunesse et des nouveaux arrivants, lequel comité sera composé des membres suivants :

- Monsieur Vincent Beckert, élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA);
- Madame Erika Vincent, coordonnatrice de la démarche MADA;
- Monsieur Gabriel Paré, Santé publique;
- Madame Odette Bouchard, représentante des personnes âgées / TNO de Ste-Élisabeth-de-Proulx;
- Madame Marlène Roy, représentante des personnes âgées;
- Madame Isabelle Lamontagne, Parensemble / Familles;
- Monsieur Mohamed Jridi, Place aux Jeunes et Portes ouvertes sur le Lac / Jeunesse et Nouveaux arrivants;
- Madame Martine Richer, Centre d'action bénévole Maria-Chapdelaine;
- Madame Cindy Migneault, La Démarche en développement des communautés;
- Madame Marie-Lou Darveau, Aide Chez Soi Nord du Lac;
- Monsieur Éric Simard, Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine;
- Madame Joanna Gauthier, Sécurité publique;
- Madame Marion Barraut-Charles, conseillère en vitalité des milieux / volet transport de la MRC.

Lequel comité de suivi aura le mandat :

- Effectuer le suivi du plan d'action MADA;
- Faire des recommandations au conseil municipal ou de la MRC sur l'évolution des actions;
- Poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté touchant les familles et les personnes âgées;
- Mobiliser les acteurs du milieu.

174-06-26

7.2.4. Renouvellement de l'entente avec le Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour des bourses à des étudiants

CONSIDÉRANT QUE le Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean a pour mission de proposer des stages de perfectionnement en musique durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE le Camp Musical est une institution régionale sans but lucratif, de formation et de diffusion musicales, reconnu pour la qualité de son

enseignement qui assure le succès du processus d'apprentissage de la musique classique auprès des jeunes et des adultes de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a signée une première entente de 3 ans avec le Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour les années 2023,2024 et 2025 afin d'octroyer quatre bourses d'étude aux jeunes étudiants et étudiantes du secondaire;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience a été concluante pour les participants;

CONSIDÉRANT QUE le Camp Musical demande de renouveler cette entente une seconde fois pour une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente consistera à offrir quatre bourses complètes aux étudiants inscrits aux cours de musique-études de la polyvalente de Normandin et deux bourses complètes adressées aux étudiants inscrits à l'Académie des Porteurs de Musique / Dolbeau-Mistassini;

CONSIDÉRANT QUE l'expérience du Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean contribue à l'émancipation de musiciennes et de musiciens du territoire de la MRC;

Il EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Coulombe,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine autorise la reconduction de l'entente pour une durée de 3 ans débutant en 2026 avec le Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean, laquelle entente consiste à octroyer quatre bourses complètes aux étudiants inscrits aux cours de musique-études de la polyvalente de Normandin et deux bourses complètes adressées aux étudiants inscrits à l'Académie des Porteurs de Musique / Dolbeau-Mistassini, ce qui totalisera une contribution de 7 100,00 \$ en bourses en 2026; et,

QUE le conseil de la MRC autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, ladite entente avec le Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

175-06-26

7.2.5. Autorisation à verser une contribution financière à l'organisme le Garde-Manger

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a reçu une demande d'aide financière de l'épicerie communautaire le Garde-Manger afin de les aider à remplir leur mission auprès des plus démunis;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme vient en aide chaque année à des dizaines de ménages vivant sous le seuil de la pauvreté et qu'on observe que les besoins sont en croissance;

CONSIDÉRANT QUE se nourrir constitue un besoin de base et que tous, quel que soit leur statut, devraient avoir accès à de la nourriture en quantité et en qualité suffisantes;

Il EST PROPOSÉ PAR Mme France Simard,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la MRC de Maria-Chapdelaine verse une somme de 15 000 \$ à l'organisme le Garde-Manger pour l'année 2026; et,

QUE la MRC de Maria-Chapdelaine, consciente que cette contribution ne répond pas à l'ensemble des besoins de l'organisation, s'engage à travailler en étroite collaboration avec les organisations sur le territoire, notamment avec DCMC, afin de trouver des solutions structurantes et durables afin que les organisations qui interviennent en matière de soutien à l'aide alimentaire sur le territoire disposent de moyens plus adéquats pour mener à bien leur mission essentielle.

8. Affaires des TNO des Passes-Dangereuses, de la Rivière-Mistassini et de Ste-Élisabeth-de-Proulx

176-06-26

8.1. Autorisation à signer l'entente de la Régie intermunicipale du Parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire a, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et à l'article 580 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), décrété, le 25 janvier 2016, la constitution de la « Régie intermunicipale du Parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine »;

ATTENDU QUE l'entente signée le 23 juin 2015 par les municipalités du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine permettant la constitution et régissant ladite régie est active jusqu'au 23 juin 2030, suivant son renouvellement automatique, pour une période de cinq ans en juin 2025;

ATTENDU QUE la MRC, pour et au nom de la collectivité de Sainte-Élisabeth-de-Proulx, estime qu'il y a lieu de maintenir la régie, mais que l'entente actuelle soit remplacée par une nouvelle entente plutôt que modifiée, compte tenu des nombreuses modifications à apporter;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente soit d'une durée de dix (10) ans, renouvelable automatiquement pour des périodes subséquentes de cinq ans;

ATTENDU QUE le projet de remplacement d'entente est déposé à la présente séance;

II EST PROPOSÉ PAR Mme Jacynthe Doucet,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la MRC, pour et au nom de la collectivité de Sainte-Élisabeth-de-Proulx, autorise et accepte le remplacement de l'entente de la Régie intermunicipale du Parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine; et,

QUE M. Jean Morency et Mme Isabelle Simard soient autorisés à signer la nouvelle entente intermunicipale à intervenir entre les parties.

9. Autres sujets

9.1. Motion de remerciements à Mme Valérie Laberge

Monsieur Jean Morency, préfet, présente une motion de remerciement à l'attention de Mme Valérie Laberge qui terminera bientôt son mandat auprès de l'équipe de la MRC de Maria-Chapdelaine. Il mentionne que ce fut un plaisir de l'avoir dans l'équipe et qu'elle a apporté de façon constructive

beaucoup d'éléments au niveau de la vision et de ses connaissances en foresterie. Ce qui a fortement été apprécié.

M. Morency ainsi que les membres du conseil de la MRC se joignent aux employés de la MRC pour souhaiter le meilleur des succès à Mme Laberge dans son retour à ses anciens amours, soit l'enseignement.

10. Bordereau de correspondances : aucune

11. Période de questions : aucune

177-06-26

12. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Daniel Tremblay,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente réunion soit et est levée à 19h38.

Préfet

Greffier-trésorier adjoint